



mon voisin m'oblige d'enlever mon coffret provisoire

Par **natherine**, le **23/11/2009** à **21:07**

Je vais essayer de vous exposer mon problème le plus clairement possible.

Actuellement nous sommes en pleine auto-construction sur notre terrain dont nous avons fait l'acquisition il y a plus d'un an.

Je viens d'avoir un appel de la propriétaire du chalet voisin qui est pour le moment occupé par des locataires, mais devrait être mis en vente dans les jours à venir.

Elle me demande, d'enlever mon coffret de chantier provisoire que nous avons fait poser par EDF il y a 8 mois de cela, parce qu'il serait sur sa propriété (impossible à prouver car pas de borne), à côté de son coffret électrique, (le coffret se trouve à droite de son chalet, et notre construction est à gauche de son chalet) nous devons donc lors de nos travaux, tirer une rallonge du coffret à notre chantier qui longe la route devant sa parcelle.

Elle dit craindre que les locataires abiment notre cable en roulant dessus et que sa responsabilité sera engagé en cas d'accident ?

Lors de notre demande de raccordement provisoire, c'est EDF qui nous a installé le coffret à cet endroit car l'arrivée électrique n'est pas encore prévue jusque chez nous, une demande que nous devons faire dès lors que nous ferons la demande pour notre coffret définitif. Que puis-je faire ?

Le fait d'enterrer notre rallonge le long de la route dans une gaine de protection rouge suffit avec l'autorisation du Maire ?

Faut-il que je demande d'ores et déjà les travaux de raccordements de mon tableau électrique devant ma maison ?

Peut-elle nous obliger d'enlever dès maintenant notre coffret provisoire en attendant une solution, sachant que cela nous empêchera tout travaux chez nous ?

Nous ne voulons aucun soucis, mais il est impossible de discuter avec cette personne qui campe sur sa position.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Chouteau**, le **24/11/2009** à **16:51**

Bonjour,

avez vous posé la question à EDF?

Peut etre qu'ils seront en mesure de vous dire quoi faire.

Par **natherine**, le **24/11/2009** à **18:38**

En fait, je n'ai pas réussi à joindre EDF à ce sujet aujourd'hui.

Je réessayerais demain.

J'en ai parlé avec le maire de notre commune, qui me donne son autorisation de creuser le long du terrain de mon voisin en bordure de route pour y dissimuler une gaine avec notre câble qui relie notre coffret de chantier et notre terrain.

Est-ce que cela suffirait et est-ce aux normes ?

Quand j'arriverais à joindre EDF j'en saurais un peu plus, mais pas facile de les avoir aux téléphone !

Par **Chouteau**, le **24/11/2009** à **21:58**

Pour l'histoire du Maire, je pense que vous pouvez le faire, mais alors alors une autorisation papier de sa part pour éviter les problèmes avec les voisins quand vous creuserez devant chez eux, et quand même après avoir contacté EDF (ou EDF réseau) car les normes sont assez stricts en matière de réseau d'électricité.

J'espère que tout se passera bien pour vous.

Bonne soirée.

Par **natherine**, le **24/11/2009** à **22:02**

Merci beaucoup d'avoir prit sur votre temps pour me conseiller.

Je vais effectivement procéder ainsi, je vous tiendrais au courant de la suite des évènements.

Cordialement